

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

TURQUIE. — Constantinople, 27 février.

Les armes reposent, mais les négociations diplomatiques sont d'autant plus animées. L'amiral Roussin a journellement des conférences avec le reis-effendi, et jouit de toute la confiance de la Porte. M. de Butenieff se montre plus rarement au palais du sultan. Il règne une certaine anxiété dans le divan, comme celle qui précède ordinairement de grands événements.

Voici quelques détails sur la convention que l'ambassadeur français a conclue avec la Porte :

- 1° Les hostilités entre les parties belligérantes cesseront par terre et par mer ;
- 2° Ibrahim-pacha, après avoir reçu la nouvelle de cette convention, évacuera celles des parties de l'empire ottoman qui, après la paix, seront rendues au sultan, et lui seront immédiatement soumises comme avant la guerre ;
- 3° La flotte russe que la Porte a appelée et qui est venue à son secours, sortira du Bosphore ;
- 4° Méhémet-Ali recevra en fief les districts de St.-Jean-d'Acre, de Jérusalem et de Tripoli ;
- 5° Méhémet-Ali s'engage à reconnaître le sultan comme son souverain et lui prêtera hommage et serment de fidélité ; comme auparavant, il obéira à ses ordres ;
- 6° La Porte facilitera la marche rétrograde de l'armée égyptienne par tous les moyens qui sont à sa disposition ;
- 7° Le gouvernement français s'engage d'user de toute son influence pour amener une convention entre la Porte et Méhémet-Ali, par laquelle la paix sera assurée. Les conditions susmentionnées, acceptées par la Porte de son plein gré, ratifiées de part et d'autre, sont garanties par la coopération de la France. Telles sont les dispositions de la convention que l'amiral Roussin et le reis-effendi ont signée. Depuis on est ici fort tranquille, la capitale semble être à l'abri de toute attaque, et les hostilités sont suspendues. D'après tout ce qu'on apprend, le gouvernement français paraît agir de concert avec Méhémet-Ali.

Celui-ci voulait obtenir la Syrie en fief ; mais, selon les articles ci-dessus, il serait obligé de se contenter d'une partie de ce pachalic. Si cette intelligence n'existait pas, le plénipotentiaire français risquerait de se compromettre au Caire et de voir rejeter les stipulations convenues ici, ce qui amènerait des collisions sérieuses entre le cabinet de Paris et Méhémet-Ali, l'amiral Roussin ayant solennellement garanti l'acceptation des points stipulés.

Le chargé d'affaires anglais a approuvé les démarches de l'ambassadeur français et a beaucoup pressé la Porte d'accepter cette convention. L'internonce autrichien, M. d'Ottensfels, aurait agi dans le même sens ; on sait qu'il devait être remplacé par le baron de Stürmer, mais maintenant il restera à son poste jusqu'à ce que les négociations avec Méhémet-Ali soient terminées. (*Gaz. univ.*)

ALLEMAGNE. — Francfort, 19 mars.

On écrit de Hambourg qu'il y afflue depuis quelque temps une prodigieuse quantité de marchandises sorties des manufactures anglaises et destinées pour les foires de Francfort et de Leipzig, et que la consignment déjà avisée de denrées coloniales y est triple de ce qu'elle était l'année dernière.

Du 21. — La Gazette d'Etat de Prusse publie un avis de l'administration supérieure par suite d'un ordre du cabinet du 22 février, pour exprimer aux habitans des provinces rhénanes, la satisfaction du roi pour la conduite loyale qu'ils ont tenue, lorsque des circonstances politiques avaient rendu nécessaire la formation de plusieurs corps d'armée, et la convocation d'une partie des hommes de réserve, ce peut-être la mobilisation de la *landwehr*, à cause de la possibilité d'une guerre. Les sentimens patriotiques que les habitans ont montrés en cette occasion, et qui leur ont mérité l'approbation du roi, consistent dans des secours fournis aux familles dont le soutien avait été appelé sous les armes, et qui ainsi auraient été privés des moyens d'existence.

— Les nouvelles de Pologne sont fort désolantes. Varsovie offre le tableau d'une ville privée de tout commerce et de toute prospérité, et c'est seulement la forte garnison russe qui lui donne

encore quelque signe de vie. Jamais la capitale n'a été aussi abandonnée des grands du pays que dans ce moment. Presque tous se sont retirés à la campagne, et même les rigueurs de l'hiver n'ont pas amené de changement dans leurs résolutions. Les motifs consistent en partie dans la crainte des réactions, et en partie dans la haine insurmontable contre les Russes, qui cependant se conduisent actuellement avec beaucoup de douceur.

ANGLETERRE. — Londres, 20 mars.

On écrit de Deal, 19 mars :

« Sont arrivés ici ce midi : le *Donegal*, le *Malabar* et le *Scout*, bâtimens de la marine royale, et la *Syrène*, la *Fiore* et l'*Héroïne*, frégates françaises, revenant de la croisière du Texel, sous le commandement de l'amiral Malcolm. Ils restent dans notre port avec le *Stag* et le *Larne*, et la frégate française, la *Résolue*. »

Le *Courier*, dans son city article, parle ainsi de la nouvelle qui précède :

« L'agent de Loyd's à Deal annonce dans ses lettres reçues ce matin, le retour dans les Dunes de toute l'escadre combinée, y compris la corvette l'*Eclairer*, qui, samedi, avait été expédiée par le gouvernement avec des dépêches pour l'amiral Malcolm. On en veut conclure que quelque chose de favorable est résulté de l'arrivée de M. Dedel. Cependant rien n'a encore transpiré. »

FRANCE. — Paris, 22 mars.

M. Deneux, chirurgien-accoucheur, est parti hier 21 de Paris se rendant à Blaye.

— D'après les nouvelles de Blaye, la santé de la duchesse est très-variable. Vendredi dernier, elle était bien ; samedi, elle a gardé le lit. Son irritation de poitrine continue à la fatiguer.

— La *Gazette de Madrid* du 14 mars, contient le décret suivant :

DÉCRET ROYAL.

Par une lettre que m'adressa de Braga, le 23 février dernier, mon auguste cousin le roi de Portugal, il me manifesta son vif désir que la princesse de Béira, sa sœur, ma très-chère et bien-aimée cousine, retournât dans ce royaume au sein de sa famille, la tutelle de son fils l'infant don Sébastien, qui avait motivé sa venue et son séjour en Espagne ayant pris fin par le mariage dudit infant.

J'ai accédé à ce juste désir, et la princesse y ayant consenti, elle a indiqué le 16 du courant pour le jour de son départ, et j'ai permis également, d'après leur demande, que l'infant don Carlos et l'infant don Sébastien avec leurs familles respectives l'accompagnassent pour deux mois dans ce voyage.

Je vous le fais savoir pour que vous le communiquiez à qui de droit, afin que l'on fasse toutes les dispositions nécessaires pour la sûreté et la dignité de si augustes voyageurs. Je défends, comme je le fis pour mon voyage en Catalogne, qu'on leur rende des honneurs qui puissent aggraver les charges des peuples.

Signé de la main du roi et adressé au premier secrétaire d'état, président du conseil des ministres.

— La *Sentinelle de Bayonne* du 16 mars, annonce, sur la foi d'une lettre d'Iruu, le changement partiel du ministère espagnol. Le général Morillo remplacerait le général Cruz ; San Martin prendrait le portefeuille de l'intérieur, et le duc de San Fernando succéderait à M. Zéa Bermudez. Le *Messenger* de ce soir a reçu, par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid du 14 mars ; le ministère, à cette date, n'avait encore subi aucune modification. Nous n'essaierons pas de concilier ces nouvelles contradictoires qui peuvent être également vraies ; car dans une monarchie absolue, et entre les deux camarillas qui se disputent l'esprit de Ferdinand, les résolutions changent d'heure en heure. Le provisoire actuel ne peut toute fois durer long-temps. La suite nous dira si la camarilla de la reine l'a emporté sur celle du roi, et lequel des ambassadeurs étrangers a établi son influence à la cour en écartant celle des puissances rivales.

Du 23. — On lit dans la partie officielle du *Moniteur* d'aujourd'hui :

« M. le lieutenant-général, comte Horace Sébastiani, membre

de la chambre des députés, est nommé ministre, avec entrée au conseil des ministres. »

— On lit dans la *Gazette de France* :
« Une lettre du 19, de Blaye, reçue hier au soir, annonce que les forces de Madame s'affaiblissent de jour en jour ; elle ne peut se tenir sur ses jambes, dit la lettre, et toutes les nuits elle est dans un état de transpiration véritablement inquiétant. »

— La même feuille contient, sous le titre d'*appel à l'humanité*, un article entouré d'une bande noire, où elle exprime le présentiment de la mort de la duchesse de Berry qui ne survivra pas, dit ce journal, à la double épreuve de la maladie et du malheur si la liberté ne lui est rendue.

PAYS-BAS. — *La Haye*, 23 mars.

On lit à l'article *bourse* du *Handelsblad* du 22 :

« Au commencement de la bourse les affaires paraissaient vouloir se soutenir, mais bientôt cette tendance changea et à la fin de la bourse tous les cours en général étaient devenus très-faibles. On parlait, comme d'un bruit, de nouvelles défavorables relativement aux affaires d'Orient et reçues par la voie d'Allemagne ; nous ne pouvons juger jusqu'à quel point est fondé ce bruit, qui avait couru aussi à la bourse d'hier. Les nouvelles peu rassurantes au sujet de l'état des négociations diplomatiques concernant nos affaires à Londres, et plusieurs ventes considérables pour compte d'intérieur ont influé d'une manière peu favorable sur les fonds hollandais. »

Bruxelles, 24 mars.

La séance de la chambre des représentants, du 23, a été remarquable. Il s'agissait de discuter le budget de la guerre, et à propos de crédits pour l'entretien d'une trop nombreuse armée, on a demandé à quoi cette armée pouvait servir, puisqu'il était défendu à la Belgique de faire la guerre ; et naturellement on a été conduit sur le terrain de la diplomatie. La séance a donné le spectacle d'une comédie fort amusante. Imaginez-vous le ministre Goblet, voulant jouer *cartes sur table*, annonçant avec emphase que le gouvernement ne dévierait pas des bases de droit public posées par le traité du 15 novembre, tandis que lui ministre, la chambre et le monde entier savent qu'il est question aujourd'hui de négocier un traité nouveau sur des bases toutes différentes. Les incidents les plus saillants ont suivi le discours du ministre ; en voici les passages les plus saillants extraits d'un journal vendu au ministère :

M. Osy. D'après le discours que vient de lire M. le ministre des affaires étrangères, on pourrait croire que je lui avais communiqué le mien. (Hilarité.) Vous pensez, messieurs, que c'est au-dessous de moi. Mais au reste, M. le ministre ne m'a pas bien compris ; je n'ai pas dit que le traité du 15 novembre n'existait plus, j'ai seulement dit que dans les annexes il n'était plus question de ce traité ; M. le ministre nous dit que l'Escaut est libre, que sa navigation n'est interdite qu'aux trois puissances ; je n'ai point avancé le contraire, mais j'ai dit que le gouvernement hollandais exerçait sur l'Escaut des actes de souveraineté que nous ne devons pas souffrir, et dont on pourrait argumenter plus tard contre nous.

M. Gendebien. Je demande que le discours soit imprimé et distribué, afin que nous puissions l'étudier d'ici à lundi. Cela est important dans de semblables discussions et en présence d'un ministre trop habile à dissimuler les difficultés à la chambre. Il y a deux ans, on nous a dit ici : le rôle de la diplomatie doit être court et très-court, et nous ne sommes pas plus avancés : au contraire, à force d'avoir fait des pas immenses dans la diplomatie, nous avons reculé de 40 ans sous le rapport du territoire, et de je ne sais combien dans les négociations. Je demande en outre le dépôt sur le bureau de la collection complète de tous les protocoles de la conférence de Londres.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous n'avons pas la collection complète. Je remettrai tous ceux que possèdent les archives.

M. Gendebien. Il est bien extraordinaire qu'un ministre vienne nous dire qu'il ne possède pas tous les protocoles. Mais vous avez donc moins de soins dans la défense des intérêts de l'état que le dernier des procureurs. Il n'est pas de mauvais procureur de village qui voulût défendre une cause sans être muni de toutes les pièces.

M. Julien. Il faut convenir que M. Osy n'est pas très-heureux dans ses demandes d'explications à M. le ministre des affaires étrangères. Naguère on lui a dit qu'on n'avait rien à lui dire, et tout ce qu'il y a de plus saillant aujourd'hui dans la réponse faite, c'est que pour nous donner une idée de nos affaires on nous renvoie aux gazettes qui sont pour tout le monde. On a parlé de jouer *cartes sur la table*, mais le meilleur moyen, c'est, comme l'a proposé M. Gendebien, de déposer sur le bureau toutes les pièces concernant les négociations qui ont eu lieu relativement aux affaires de la Belgique. Ces pièces sont connues en Angleterre, en France,

et pour nous on veut en faire un mystère ; quelle en est la raison ? Je demande formellement le dépôt de tous les protocoles et de toutes les pièces qui peuvent y avoir rapport : on ne peut nous en refuser la communication.

M. de Brouckere. Depuis que j'ai entendu le discours de M. le ministre, mon opinion a changé. Il a dit qu'il était indispensable de conserver une armée nombreuse sur pied de guerre, et il a ajouté que dans aucun cas nous ne prendrions l'initiative des hostilités, dans la crainte de perdre l'appui de la France et de l'Angleterre. A cela je réponds : nous n'avons plus besoin d'une armée. Toute la question se résume à ce seul point.

M. Osy. Je désire connaître également les réponses faites par le gouvernement à tous les protocoles.

M. Gendebien. Il ne s'agit que d'écrire à notre ambassadeur à Londres de faire l'acquisition de toutes ces pièces.

M. Gendebien. On me fait passer une note anonyme, je ne sais d'où elle vient, je la donne donc pour ce qu'elle est. « M. Nothomb fait imprimer en ce moment la collection des protocoles. » — (Bruyante hilarité.)

M. Nothomb. Je fais imprimer un ouvrage en effet, mais je déclare que ce ne sont point des protocoles.

M. de Brouckere. Nous ne pouvons discuter au fond avant d'avoir connaissance de toutes les pièces : on vient de nous dire que le gouvernement n'a pu se les procurer parce qu'elles n'existent pas dans le commerce. Mais si nous n'avons des ambassadeurs que pour acheter des pièces chez les libraires, autant vaudrait envoyer un commis voyageur. — (Hilarité.) Vous devez avoir ces protocoles, et je demande formellement qu'ils nous soient communiqués.

M. Dumortier. J'ai toujours appuyé l'impression des discours qui peuvent nous apprendre quelque chose, mais celui de M. le ministre ne nous apprend rien ; il est donc inutile de le faire imprimer, il le sera d'ailleurs dans le *MONITEUR* de demain.

M. Gendebien. C'est précisément parce qu'il ne nous apprend rien que j'en demande l'impression pour l'édification de la nation. (On rit.)

M. le ministre des affaires étrangères. Je déposerai toutes les pièces que je croirai convenable..... (Explosion de murmures.) Mais, messieurs, j'ai ma responsabilité ministérielle.....

M. Dumortier. Je ne conçois pas qu'on vienne ici invoquer la responsabilité ministérielle. Je demande que toutes les pièces soient déposées dès demain, et je déclare que je proposerai à la chambre de faire une enquête pour savoir si nos droits ont été convenablement défendus et pour examiner la conduite du ministère.

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas dit que j'allais faire de la diplomatie *cartes sur table*.....

M. Julien. Ce ne serait plus de la diplomatie. (On rit.)

M. Gendebien. Je ne demande pas qu'on subordonne la discussion au dépôt des pièces, car le ministre pourrait ajourner ainsi indéfiniment. Je demande que le dépôt ait lieu demain.

L'ajournement est adopté et la discussion remise à lundi.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 27 mars.

On dit que tous les soldats de la garnison de Luxembourg, appartenant à la réserve de guerre, vont être incessamment renvoyés dans leurs foyers ; que le bataillon de fusiliers du 30^e régiment partira vers la fin de ce mois, et que néanmoins la garnison sera tenue au grand complet par l'arrivée d'un autre régiment, que l'on présume être le 38^e d'infanterie.

— On écrit de La Haye, 22 mars :

« L'escadre combinée anglo-française, sous les ordres des amiraux Malcolm et Villeneuve, s'est montrée le 17 au Helder, très-près de la côte hollandaise ; mais, après s'être approchée de l'endroit dit *Schulpegat*, elle a repris le large. Le même jour, cette escadre a été aperçue à Zandvoort, très-près de la côte ; mais dans l'après-midi, elle était de nouveau hors de vue, à l'exception d'un vaisseau qui cinglait vers le sud. C'est ce même jour que l'escadre a été vue aussi à Scheveningen.

» L'apparition sur nos côtes des vaisseaux de guerre anglais et français n'inspire pas la moindre crainte ici, pour le moment ; cette mesure n'est, selon toute apparence, qu'une démonstration. »

— Une circulaire ministérielle porte que les exercices du *land-storm*, ordonnés par les gouverneurs des provinces, seront provisoirement suspendus, attendu qu'au sujet des exercices, ainsi que de l'uniforme des officiers supérieurs et subalternes, le gouvernement doit publier un règlement.

— On se rappelle que MM. Davignon et Biolley, de Verviers, étaient partis pour Paris à leurs propres frais, comme adjoints à la commission chargée de négocier à Paris le fameux traité de commerce avec la Belgique. Nous apprenons que ces deux messieurs

sont déjà revenus : or pour faire avaler aux Belges, sans réflexions, un retour aussi précipité, les journaux ministériels qui l'annoncent ne manquent pas d'y ajouter que ces envoyés croient au succès de la négociation. Nous sommes, nous, tout au contraire, certains que ces messieurs, qui ont laissé à Paris la commission dont ils faisaient partie, ont aperçu la déception et n'ont pas voulu, en restant, encourir le reproche d'avoir coopéré à une nouvelle mystification de l'industrie belge. (Messager de Gand.)

— On mande de Rotterdam, le 20 mars :

« Cet après-midi, S. Exc. le baron van Zuylen van Nyevelt est arrivé ici venant de Londres, à bord du bateau à vapeur le *Batave*. S. Exc. passera cette nuit à l'hôtel des Pays-Bas, et se rendra demain à La Haye. »

— Les dons patriotiques reçus par la commission chargée d'établir un fonds pour les défenseurs de la citadelle et des positions sur l'Escaut, à Amsterdam, ont de nouveau été augmentés d'une somme de 4,767 flor. 66 cents. Le total des fonds reçus par cette commission s'élève aujourd'hui à 103,376 fl. 63 1/2 c.

— On lit dans le *Franc-Parleur*, journal belge dévoué à la révolution :

« De tous les officiers étrangers dont le gouvernement, usant d'un droit légal, a demandé ou accepté les services, et dont la presque totalité se compose de Français, le *Courrier belge* n'en cite que trois dont il soit content. L'exclusion n'est pas flatteuse pour les autres, et nos alliés y chercheront peut-être une preuve nouvelle du peu de sympathie dont ils se plaignent de notre part. Cette réflexion n'aurait pas dû échapper au *Courrier*. Dévoué, comme il l'est au nouvel ordre de choses, et persuadé comme il le doit être que nous avons encore besoin de la France, il y a, ce me semble, peu d'adresse à blesser ainsi l'amour-propre de ceux dont l'amitié nous est nécessaire. On nous dira peut-être qu'à l'exemple du *Belge*, il croit la Belgique capable de se suffire à elle-même et de braver toute l'Europe. Dans ce cas, sa répugnance pour les étrangers serait concevable et très-patriotique; mais cette opinion n'est pas celle de tout le monde, et beaucoup de patriotes, même des plus purs, sont convaincus que sans l'appui de la France c'en serait fait de notre indépendance et de notre révolution. »

— L'*Union*, de Bruxelles, extrait le passage suivant de sa correspondance de la Moselle :

« J'ai appris, sans pouvoir l'affirmer (nous le croyons bien), que la Prusse vient d'appeler sous les armes, pour le 1^{er} avril prochain (remarquez l'époque), la réserve de six ans. Si je suis positivement informé, je ne manquerai pas de vous donner connaissance des mesures que nos traîtres voisins prennent contre vous. »

Le passage est joli, et le style en est honnête. Si le gouvernement prussien armait, il serait traître. Traître envers qui? Quel est le souverain féodal auquel la Prusse a juré foi et hommage, et qui aurait droit de lui reprocher sa trahison en cas d'une guerre quelconque? Ce n'est pas tout que d'être libéral ou patriote, il faudrait encore, quand on se mêle d'écrire, connaître le sens des mots. Mais laissons la forme, et venons au fond. Le correspondant de la Moselle n'est-il pas un peu mystificateur de sa nature, en annonçant pour le 1^{er} avril la levée d'une armée formidable? L'*Union* ne devine-t-elle pas qu'il y a sous cette affaire un poisson caché, et le jour du 1^{er} avril indiqué ne suffit-il pas pour prouver au journal trop crédule que c'est dans la Moselle que son jovial correspondant a péché la nouvelle dont il s'agit? Si dès le milieu de mars l'*Union* se laisse servir des poissons d'avril de cette dimension, elle aura, quand l'époque d'avril sera venue, de quoi offrir à ses amis une copieuse matelotte. (Journal de Francfort.)

— On lit ce qui suit dans un journal parisien :

« On a fait et l'on fait encore aujourd'hui tant de contes sur le remplacement de M. le baron de Zuylen van Nyevelt comme plénipotentiaire hollandais à Londres, qu'il devient indispensable de rétablir des faits qui touchent de si près à cette question belge, toute européenne, quoi qu'en aient dit les Vatel du *Journal des Débats*. Il est d'abord tout à fait faux qu'aucun membre du cabinet anglais ou du corps diplomatique à Londres ait eu quelque démêlé que ce soit avec cet homme d'état. Il est inutile de dire qu'il a continuellement vécu dans une intimité véritable avec MM. de Bulow, Matuschewitz et Wessenberg; mais il est bon de faire savoir qu'il n'a cessé de recevoir des témoignages de déférence parfaite de la part de lord Palmerston. M. de Talleyrand lui-même a publiquement déclaré qu'il lui accordait toute son estime, gage précieux, que M. Zuylen van Nyevelt apprécie très-certainement à sa juste valeur. Que si, dans de telles conjonctures, il a été remplacé, ce n'est pas, comme le disent naïvement les feuilles belges, que le cabinet de La Haye songe à changer de système; il eût suffi pour cela de changer les instructions.

» On verra par notre correspondance particulière de La Haye,

que les instructions du nouveau plénipotentiaire ne diffèrent que très-légèrement des précédentes, et encore est-ce sur un point qui, amenant plus intimement la Prusse et la confédération germanique dans la question, l'embrouillent au lieu de la simplifier. Comme les soixante-dix protocoles de la conférence et les notes qui leur ont succédé, ce remplacement n'a d'autre but que de gagner du temps et de voir venir, jusqu'à ce que les fortes têtes de la diplomatie croient le moment venu de reconnaître et de proclamer que l'existence de la Belgique, comme elles l'ont constituée, est impossible, et qu'il n'y a plus lieu qu'à en faire un nouveau *gâteau des rois*, ou plutôt, soit dit sans jeu de mots, une nouvelle pomme de discorde. »

— D'après des lettres particulières de Hollande, les bruits qui ont couru à la bourse d'Amsterdam, et dont parle le *Handelblad* du 22, annonçaient que l'armée russe avait franchi les frontières de la Turquie pour se porter au secours du sultan, et qu'Ibrahim à la tête de 30,000 hommes était sur le point d'entrer à Smyrne. Ces nouvelles qui ont provoqué une baisse à la bourse d'Amsterdam, ont aussi réagi défavorablement sur la bourse d'Anvers.

— Le *Journal de Francfort* du 20 mars contient ce qui suit : « D'après des nouvelles de Vienne du 15 mars, reçues par estafette le 19 à Francfort, Ibrahim-Pacha s'était mis en marche sur Smyrne. »

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que :

« Des lettres de commerce de Vienne du 13 mars parlent de différens bruits relatifs au refus de l'armistice par Ibrahim-Pacha, à sa marche en avant et à l'intention qu'il manifeste d'occuper Broussa et Smyrne. On dit aussi que la flotte russe dans le Bosphore a été renforcée de six vaisseaux de ligne et de quatre frégates. On parle aussi de l'arrivée de plusieurs vaisseaux de guerre français à Constantinople, et du passage du Danube par l'armée russe qui voudrait franchir les Balkans. Ces bruits n'ont pas trouvé grande créance à Vienne; cependant ils ont occasionné une baisse dans les fonds. »

Les journaux de Paris et de Londres parlent aussi du rappel des flottes combinées de France et d'Angleterre qui s'étaient rendues tout récemment sur les côtes de Hollande. (Voyez l'article Londres.) Il est prudent de se défier de nouvelles aussi imprévues, d'autant plus qu'à Paris on y ajoute l'événement d'une démonstration hostile de la Russie contre Constantinople; ce qui est aussi extraordinaire qu'in vraisemblable, puisque la France, l'Angleterre et l'Autriche ont approuvé la déclaration de l'amiral Roussin.

— Le *Handelsblad* publie, sur la foi d'une lettre particulière de La Haye, ce qui suit :

« On attend ici le retour du baron van Zuylen van Nyevelt. On ne sait rien de positif des négociations à rouvrir à Londres; cependant on pense que M. Dedel est autorisé, en premier lieu, à conclure une convention avec l'Angleterre et la France, par laquelle l'embargo serait levé avec restitution des navires et cargaisons, et renvoi des prisonniers de guerre en Hollande, et en général pour rétablir les relations avec ces puissances sur le pied où elles étaient avant le 1^{er} novembre 1832. En second lieu, M. Dedel, après avoir conclu une pareille convention, aurait des pleins-pouvoirs d'ouvrir, de concert avec les cinq puissances, des négociations dans le but de parvenir à un arrangement définitif des conditions de séparation entre la Hollande et la Belgique. »

» Jusqu'à la conclusion du traité définitif, la navigation de l'Escaut serait libre, moyennant le paiement des droits de tol et de visite établis en 1814. La plus grande difficulté paraît consister en ce que l'Angleterre et la France persistent dans la demande que S. M., en attendant que les relations entre la Hollande et la Belgique soient réglées par un traité définitif, reconnaissent immédiatement, par une convention à conclure provisoirement avec l'Angleterre et la France, la neutralité de la Belgique en dedans des limites assignées à ce pays par le traité du 15 novembre 1831; après quoi la France et l'Angleterre veulent s'engager à s'occuper sans délai d'un traité définitif qui établira les relations entre les deux pays, et elles inviteront alors les cours de Prusse, d'Autriche et de Russie à y coopérer.

» Si ces renseignements sont exacts, il en résulte qu'il ne saurait être ouvert de négociations entre M. Dedel d'une part, et l'Angleterre et la France d'autre part, avant qu'on puisse s'entendre réciproquement sur le point de la neutralité de la Belgique. »

— Un monument va être élevé à l'illustre Jean Gensfleisch, de Guttemberg, à qui le monde doit la découverte de l'imprimerie. C'est à Strasbourg que Guttemberg communiqua à ses amis ses premiers essais en lettres mobiles; mais c'est à Mayence, sa ville natale, que fut imprimé son premier ouvrage. L'invention de l'imprimerie date de 1436; dans trois années, le 4^e siècle de son existence se trouva accompli. Pour célébrer cette fête séculaire, la ville de Mayence veut élever à Guttemberg un monument sur la place même qui porte son nom. Elle vient de faire, dans ce but,

un appel à tous les amis des lumières et des lettres dans le monde civilisé. Une commission, composée de ses premiers citoyens, est instituée à cet effet. Elle recevra tous les dons, même les plus minimes. Un état des donateurs de tous les pays sera déposé dans les archives de la ville de Mayence.

Il n'y aurait pas grand inconvénient à laisser mourir de sa belle mort certain article de la gazette juvénile où il est annoncé que les poursuites vont être reprises par la justice arlonnaise contre les Luxembourgeois qui, en 1831, avaient pris les armes contre le pouvoir révolutionnaire. Mais comme les auteurs de ces bruits absurdes pourraient s'être flattés de soulever de nouveau les passions et qu'il se rencontre toujours des esprits prêts à recueillir l'erreur pour peu que leur malignité en soit chatouillée, on essayera de détruire, par quelques observations, les espérances des anarchistes; la tâche sera facile.

D'abord, le jeune rédacteur de l'article d'Arlon confond mal à propos *Mathias Kohl*, d'Ehuen, avec les partisans du corps de Tornaco. *Kohl* n'a jamais été acteur dans ces événements, et son affaire, qui fera perpétuellement honte aux sbires du gouvernement franco-belge, n'a pas le moindre rapport avec celle des Luxembourgeois poursuivis à Namur. C'est donc par vice d'ignorance que son nom est rappelé.

Quant aux autres Luxembourgeois dont on voudrait troubler la sécurité, on peut, sans se compromettre, leur conseiller d'être parfaitement tranquilles. Le gouvernement franco-belge n'attentera pas à leur repos, et il y a pour cela d'excellentes raisons. La première et la meilleure, c'est qu'il n'osera pas. La deuxième est purement et simplement fondée sur une présomption; présomption de quelque poids, il est vrai, mais néanmoins un tant soit peu subordonnée à la foi punique.

Personne ne peut ignorer que pour obtenir la mise en liberté de *M. Thorn*, le gouvernement belge a pris l'engagement solennel de renoncer à toute poursuite contre les Luxembourgeois, pour quelque cause que ce soit, provenant de leur conduite politique. Les pièces qui constatent cet engagement appartiennent désormais à l'histoire des troubles de ces dernières années; elles font foi d'une transaction dont l'effet est de mettre les habitans d'un pays appartenant à la confédération germanique à l'abri des vexations subalternes qui troublaient leur repos et leur liberté; enfin ces pièces, signées *Prisse*, colonel aide-de-camp du chef du gouvernement belge, ont été publiées par tous les journaux; et l'on sait que *Léopold* lui-même, de sa propre main, s'est donné la peine de tracer la lettre qui accreditait le colonel *Prisse* auprès de S. A. S. le prince régnant de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de la forteresse.

Ce ne serait, en conséquence, qu'en violant ouvertement le traité auquel *M. Thorn* doit la faveur de siéger à côté de *M. Lefèvre-Meuret*, au sénat de Bruxelles, que le gouvernement franco-belge pourrait s'émanciper jusqu'à permettre la reprise des poursuites. Il ne s'agit pas ici de ce que peut vouloir le parquet d'Arlon; de *minimis non curat Prætor*; mais il s'agit des intentions qui peuvent animer les gouvernans de Bruxelles. Or, nous sommes parfaitement rassurés de ce côté; il y aurait à franchir certaine barrière défendue par des argumens contre lesquels ceux du parquet d'Arlon seraient aussi impuissans que ceux de *M. Lefèvre-Meuret*.

Mais voici venir le mortier-monstre du jeune journaliste: *Le roi Guillaume*, dit-il, continue à ne voir en nous que des sujets rebelles; il a fait poursuivre et condamner naguère plusieurs de nos compatriotes à des peines plus ou moins graves. On a considéré ces condamnations comme l'expression d'une vieille haine; on ne verra dans les poursuites contre ses fauteurs et adhérens que de justes représailles, qu'une réponse à une NOUVELLE PROVOCATION. A ces lamentables paroles, à ce langage hypocrite, ne dirait-on pas que les procès criminels n'ont été intentés qu'à une époque récente, voisine de celle où les arrêts ont été prononcés, et qu'il y a eu, de la part du gouvernement, une réaction calculée! Que l'on se détrompe. Les poursuites contre les fonctionnaires coupables d'enlèvement de titres, documens, numéraire, etc., étaient entamées même avant la formation du corps de Tornaco. Et les jugemens ne se seraient pas fait attendre, s'il n'avait pas été indispensable de rassembler les preuves à l'appui des accusations respectives. Il y a plus; les poursuites contre l'un de ces fonctionnaires, commencées en décembre 1830, sont encore en instruction, et la cour d'assises a renvoyé l'affaire d'un autre pour être soumise à de plus amples informations.

Mais, en supposant même que ces procès n'eussent été commencés qu'à une époque récente, sur quel fondement voudrait-on les rattacher à des menées politiques? Certes, il y a eu trahison, et

toutes les lamentations du jeune Arlonnais n'excuseront pas les auteurs des faits que la justice a solennellement réprochés. Mais la trahison a-t-elle été la cause de l'action judiciaire? Certainement non; la preuve évidente en est que les auteurs seuls de soustraction d'effets publics ont été mis en jugement, et qu'ils n'ont été condamnés que comme tels. Et qu'importe dès-lors l'époque des poursuites, s'il est avéré qu'elles n'ont pas eu lieu pour un crime qui aurait nécessité bien d'autres poursuites encore, puisque tant d'autres se fussent trouvés sous le poids de la même accusation, si le gouvernement avait voulu sévir contre eux?

Il ne resterait plus qu'un mot à dire au jeune homme au sujet des complimens de condoléances, d'ailleurs pleins d'élégance et de politesse, qu'il adresse aux Luxembourgeois, à ces pauvres Luxembourgeois, condamnés à retomber sous le joug du maître auquel ils sont inféodés à perpétuité. A cela que peut-on répondre? dirons-nous que nos bons frères, les Walons, sont inféodés à *Léopold*, aux Français, aux Anglais, au clergé flamand, ou à maître *Lebeau*? Ce serait repousser une sottise par une dure vérité. Mais toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, et nos jeunes gens le savent bien; il en est dont ils sont avares, et le chapitre serait long de toutes celles qu'ils ont en portefeuille au sujet de la prospérité grande que leur gouvernement procure au pays; ils devraient bien nous en dire deux mots par-ci par-là; ce sera sans doute pour le jour où *M. Thorn* rapportera de Bruxelles le fameux traité de commerce avec la France, l'acte d'acquisition de la partie allemande du grand-duché, l'acte de consentement de la confédération à la cession de l'autre partie, et un million de francs pour l'encouragement des fabriques.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A LOUER UNE GRANDE MAISON

Avec deux terrasses, dans la demi-descente d'Eich, appartenant à *M. Joseph Reuter*, rue Porte-Neuve.

UN GRAND JARDIN, entouré d'un mur et planté d'arbres fruitiers au même lieu.

A vendre chez le même du vin de Tavel, première qualité, à 24 sous la bouteille sans verre, et à 50 francs la hotte de 40 litres.

A LOUER une MAISON ayant cinq places au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, remise, cave et grenier, sise rue Saint-Philippe, n° 193. S'adresser à *M. J. P. Reuter*, négociant, rue de l' Arsenal, n° 76.

U n k ü n d i g u n g. — Am Montage, 1ten April 1833, um 2 Uhr Nachmittags, wird Herr Joseph Schiltz, Kaufmann und Blaufärber, wohnhaft in Luxemburg, öffentlich, auf Borg, und durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, circa 2,000 Tannendicien, so wie auch eine gewisse Quantität Baugewölbe und Madritzen, versteigern lassen. Die Versteigerung wird auf dem Empereur-Berg, in dem sogenannten Schiltzengarten, statt haben. Luxemburg, den 16ten März 1833. J. Junk, Notar.

Mobilier-Versteigerung.

Am Dienstage, 2ten April 1833, um 9 Uhr Morgens, wird Johann Peter Weydert, Ackermann zu Ieis, durch öffentliche Versteigerung, auf Borg und unter sehr günstigen Bedingungen, den Vest- und Meißbietenden zuschlagen lassen:

Drei Pferde, 2 Küllen, 4 Kälber, 2 Kinder, 10 Schweine, 2 Wagen, 1 Karre, mehrere Pflüge und Eggen; Pferdegeschirr, eine gewisse Quantität Eichendiele, Madritzen, ungefähr 8,000 Pfund Heu und 5,000 Pfund Stroh, 20 Walter Kartoffeln und sonstige Mobilien = Gegenstände an Haus-Möbeln, deren Benennung zu weitläufig wäre. Die Versteigerung wird zu Ieis, in der Wohnung des Verkäufers, statt haben. Den 23ten März 1833. J. Junk, Notar.

MERCURIALES. — 2° QUINZAINE DE FÉVRIER 1833.

| NATURE DES DENRÉES. | PRIX MOYENS PAR RASTIÈRE, | |
|------------------------------------|---------------------------|--------|
| | Luxembourg. | Arlon. |
| Froment..... | 8 02 1/2 | 0 00 |
| Méteil..... | 7 10 | 0 00 |
| Seigle..... | 0 00 | 0 00 |
| Orge..... | 5 55 | 0 00 |
| Avoine..... | 2 74 | 0 00 |
| Pois..... | 6 18 1/2 | 0 00 |
| Farine de froment..... | 0 00 | 0 00 |
| Farine de seigle..... | 0 00 | 0 00 |
| Pommes-de-terre d'été..... | 0 00 | 0 00 |
| Idem d'hiver..... | 1 81 | 0 00 |
| Beurre, la livre des P.-B..... | 0 91 | 0 00 |
| Foin, les 100 livres des P.-B..... | 2 60 | 0 00 |
| Paille, id. id..... | 1 90 | 0 00 |
| Bois de hêtre, la corde..... | 3 63 1/2 | 0 00 |
| Id. de chêne..... | 0 00 | 0 00 |